

## Un accord de coopération au développement entre le Mali et le Canada

Au terme de la Consultation bilatérale canado-malienne, M. Jean-Luc Pepin, ministre d'État aux Relations extérieures, a annoncé, le 20 octobre, la signature d'un nouvel accord général de coopération au développement entre le gouvernement du Canada et celui de la République du Mali. M. Pepin et Son Excellence M<sup>e</sup> Alioune Blondin Beye, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale ont signé l'accord au nom de leurs gouvernements respectifs.

Pays du Sahel, jouissant du statut de pays de concentration, le Mali reçoit l'aide bilatérale canadienne depuis 1968. Cette opération débuta par l'affectation de professeurs au niveau de l'enseignement secondaire et par l'octroi de bourses d'études.

En 1976, le programme de coopération s'orienta vers une assistance diversifiée et de nature économique. Le Canada a financé, entre autres, des projets visant l'autosuffisance alimentaire et la production d'énergie.

Le programme de coopération canado-malienne se poursuit sur la base des objectifs approuvés suite à la dernière évaluation de programme de 1978-1979 pour le Sahel, à savoir :

- autosuffisance alimentaire ;
- réduction du déficit commercial dans le secteur énergétique ;



De gauche à droite : M. Zano Dismave Dao, ambassadeur du Mali au Canada, M. Blondin Beye, M. André Potvin, premier secrétaire et Consul de l'Ambassade du Canada au Mali et M. Pepin lors de la signature de l'accord.

- désenclavement interne et externe.

L'entente qui vient d'être signée explicite le cadre général de l'assistance économique et technique que le Canada fournira au Mali ainsi que les activités qui s'y greffent. Elle précise également les responsabilités découlant du programme de coopération au développement administré par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) établies en conformité avec les priorités du développement social et économique du Mali.

À l'avenir, la réalisation des projets s'en trouvera simplifiée puisque les deux pays se sont entendus sur certaines modalités relatives à l'exécution des projets bilatéraux : les exemptions réciproques, par exemple, en matière de taxes et droits de douanes, faciliteront la négociation des ententes particulières relatives à chaque projet.

Depuis 1968, le Canada a fait bénéficier le Mali d'une aide en biens et services totalisant quelque 57 millions de dollars.

## Exportations canadiennes en République fédérale d'Allemagne

Dans le cadre des mesures destinées à rappeler l'importance des exportations pour l'économie canadienne en ce Mois du commerce extérieur, M. Gerald Regan, ministre d'État au commerce international, a annoncé la publication du Plan d'expansion des exportations canadiennes en République fédérale d'Allemagne (R.F.A.).

La R.F.A. est le quatrième partenaire commercial du Canada et les échanges entre les deux pays s'élevaient en 1982 à 2,62 milliards de dollars. Le marché allemand offre à l'industrie canadienne d'importants débouchés pour l'exportation de produits comme les ordinateurs, l'électronique et l'avionique pour la défense, les matériaux de construction, les articles de sport, les vêtements. Il existe, par ailleurs, de nombreuses possibilités de coopération industrielle avec des firmes allemandes.

Le Plan d'expansion des exportations canadiennes en R.F.A. a été élaboré pour aider les secteurs public et privé à étendre leurs activités commerciales sur le marché allemand. Le gouvernement canadien fondera ses activités de commercialisation en Allemagne, pour les deux à trois prochaines années, sur les évaluations et suggestions contenues dans ce document. Le plan fait partie d'une série de documents préparés par le ministère des Affaires extérieures sur des pays précis afin de recenser les secteurs correspondant aux capacités canadiennes de production et d'offre.

Le Canada doit s'efforcer d'exporter davantage de produits finis vers le marché ouest-allemand ; en 1982, ceux-ci représentaient moins de 20% de nos exportations en Allemagne. La priorité sera donnée aux initiatives de promotion commerciale visant à augmenter les exporta-

tions de produits de haute technologie ou à créer des possibilités d'entreprises conjointes et de transferts techniques dans des secteurs comme la menuiserie, les machines, les pièces automobiles et les instruments médicaux, pour n'en nommer que quelques-uns.

Le plan est divisé en sections précises relatives aux relations entre le Canada et la R.F.A. Le sommaire donne un aperçu des relations commerciales Canada-Allemagne de l'ouest et contient un plan d'action abrégé exposant les stratégies pour chaque secteur industriel.

Les sections portant sur des questions d'ordre général décrivent, à l'intention des exportateurs canadiens, le milieu ouest-allemand et donnent des renseignements sur les relations bilatérales et les conditions économiques et politiques en R.F.A. L'analyse plus approfondie des secteurs prioritaires intéressera particulièrement l'industrie privée.